

Direction régionale et interdépartementale Environnement Energie - UD78

78-2019-09-20-039

Arrêté préfectoral portant création de Secteurs d'Informations sur les Sols sur
la commune de Hardricourt
- SIS n°78SIS07015 relatif au site CHANTIERS DE MEULAN
HARDRICOURT -
- SIS n°78SIS07012 relatif au site TOTAL -

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Arrêté de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Commune d'Hardricourt

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 20/09/2019 proposant la création de SIS sur la commune d'Hardricourt,

Vu l'absence d'avis exprimé par le maire de la commune d'Hardricourt,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols par courrier du 15/07/2019,

Vu les observations du public recueillies entre le 15/07/2019 et le 15/09/2019,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que la commune d'Hardricourt et la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire par courrier du 27/12/2018,

Considérant que les propriétaires du terrain d'assiette concernés par les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols ont été informés par courrier du 15/07/2019,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 15/07/2019 et le 15/09/2019,

Considérant que les remarques de la commune et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivant sont créés :

- SIS n°78SIS07015 relatif au site CHANTIERS DE MEULAN HARDRICOURT
- SIS n°78SIS07012 relatif au site TOTAL

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune d'Hardricourt.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune d'Hardricourt et au président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Maire d'Hardricourt, Monsieur le président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 20 SEP. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur
Pour le Directeur et par subdélégation
Le Chef de l'Unité départementale
Henri KALTEMBACHER

**Identification**

Identifiant	78SIS07015
Nom usuel	Chantier de Meulan Hardricourt (CMH)
Adresse	9 TER boulevard Jules Michelet
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	HARDRICOURT - 78299
Caractéristiques du SIS	<p>Ce site a accueilli de 1977 à 1999 des activités de stockage et de distribution de produits pétroliers, de dépôt de houille et de bois exploité par la société C.M.H (Chantiers Meulan-Hardricourt) et reprise par la société CALDEO à partir de 1999.</p> <p>A l'occasion de la cessation d'activité de CALDEO, un diagnostic de l'état des milieux, réalisé en 1999, a confirmé la pollution des sols et des eaux souterraines en hydrocarbures, mise en évidence par la société C.M.H en 1997. Cette pollution, due à un percement de certaines cuves, s'est étendue aux terrains accueillant l'entrepôt de la société Barry-Callebaut.</p> <p>Des travaux de dépollution ont alors été entrepris en 2003. Les anciennes cuves de stockage de carburant ont été évacuées et les terres polluées ont été excavées au droit de deux zones jusqu'aux limites techniques puis évacuées en biocentre. A l'issue des travaux, des analyses ont montré des concentrations en hydrocarbures et en benzène supérieures aux valeurs de référence dans les sols et gaz des sols ainsi que la présence d'hydrocarbures flottants au droit d'un piézomètre.</p> <p>Au vu de ces résultats, une Évaluation Détaillée des Risques (EDR) pour la santé humaine, réalisée en 2004, a conclu que l'état des milieux était compatible avec un usage de type industriel sous réserve de mettre en place une imperméabilisation de surface (dalle béton ou bitumé) au droit des zones contaminées et un apport de terres saines au droit des aires végétalisées, isolée des terrains en place par un géotextile ou un grillage avertisseur.</p> <p>En août 2007, une campagne de surveillance de la qualité des eaux souterraines a révélé une augmentation des teneurs en benzène et en hydrocarbures au niveau d'un piézomètre à l'extrémité nord-ouest du site.</p> <p>Un diagnostic complémentaire de l'état des milieux réalisé en 2009 a montré l'existence de trois sources de pollution des sols en hydrocarbures au droit de l'ancien séparateur d'hydrocarbures et en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) à l'extrémité Nord du site et sous le dallage de l'ancien hangar près d'une ancienne fosse de réparation de poids lourds.</p> <p>Sur la base de ces données actualisées sur l'état des milieux, des travaux de dépollution complémentaires ont été effectués. Ainsi, les trois zones sources impactées ont été excavées et les terres polluées ont été évacuées vers un centre de traitement. A l'issue des excavations, des analyses ont mis en évidence des teneurs résiduelles en hydrocarbures dans les sols et les eaux souterraines, en HAP dans les sols et gaz du sol.</p>

Afin de vérifier la compatibilité des pollutions résiduelles avec les usages envisagés sur le site, une analyse des risques résiduels (ARR) menée en 2014 a conclu que l'état des milieux du site est compatible avec un usage de type industriel (bâtiment avec bureaux construit sans sous-sol) et que l'état actuel des milieux hors site est compatible avec les usages de type industriel observé (bâtiment Barry Callebaut) à l'Ouest et avec l'usage de type résidentiel observé (pavillons d'habitations) à l'Est.

Un bilan quadriennal de la surveillance de la qualité des eaux souterraines réalisé en 2017 a montré que les travaux complémentaires de 2013 ont conduit à une amélioration globale de la qualité des eaux souterraines de la nappe. Par ailleurs, les concentrations en polluants mesurées lors de la dernière campagne de surveillance des gaz du sol réalisée en septembre 2016 étaient inférieures aux valeurs de référence. La surveillance de la qualité des eaux souterraines a été arrêtée en 2017. L'ensemble des piézomètres et piézaires du site a été inerté en novembre 2017.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations Compte tenu des pollutions résiduelles en hydrocarbures et HAP, des restrictions d'usage entre parties concernant l'utilisation du sol et de la nappe au droit du site ont été instaurées en septembre 2012. Il conviendra de procéder à des investigations complémentaires avant tout aménagement ou changement d'usage.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7800722	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7800722
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	78.0073	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=78.0073
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.9555	http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/ficheEtablissement.php?champEtabBase=65&champEtabNumero=9555

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 619545.0 , 6878739.0 (Lambert 93)

Superficie totale 8140 m²

Perimètre total 518 m

Liste parcellaire cadastral

2 / 4

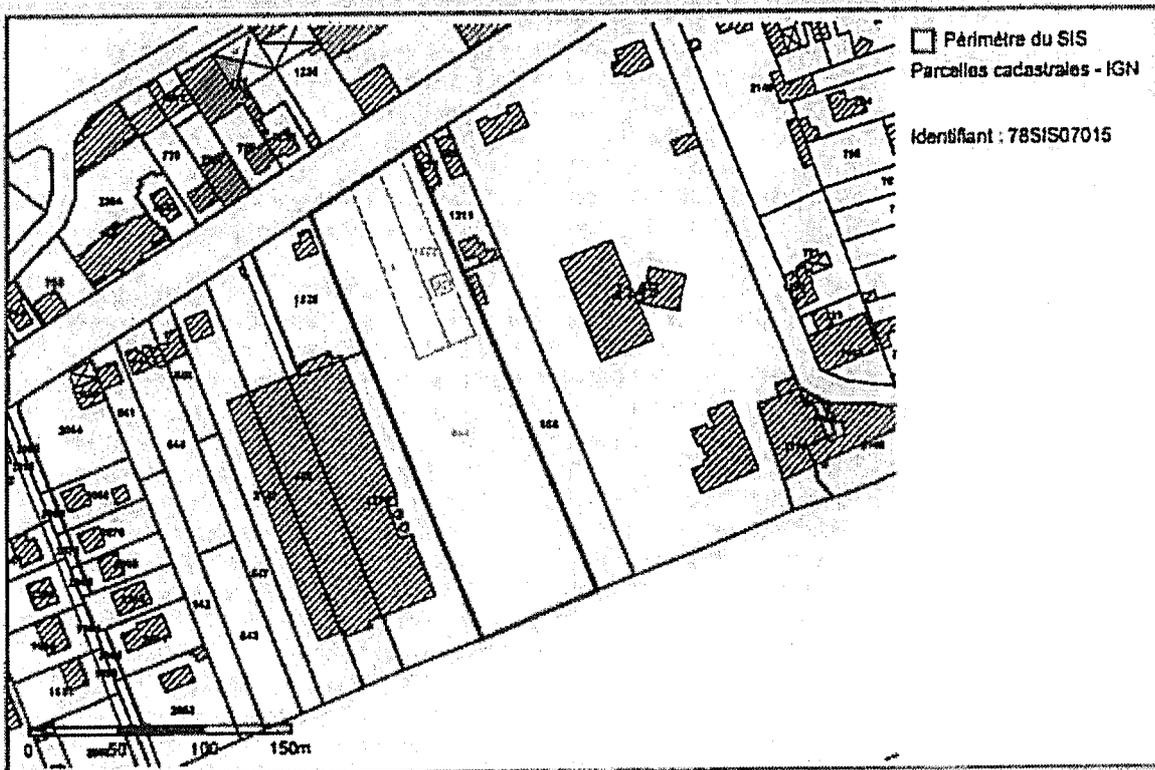
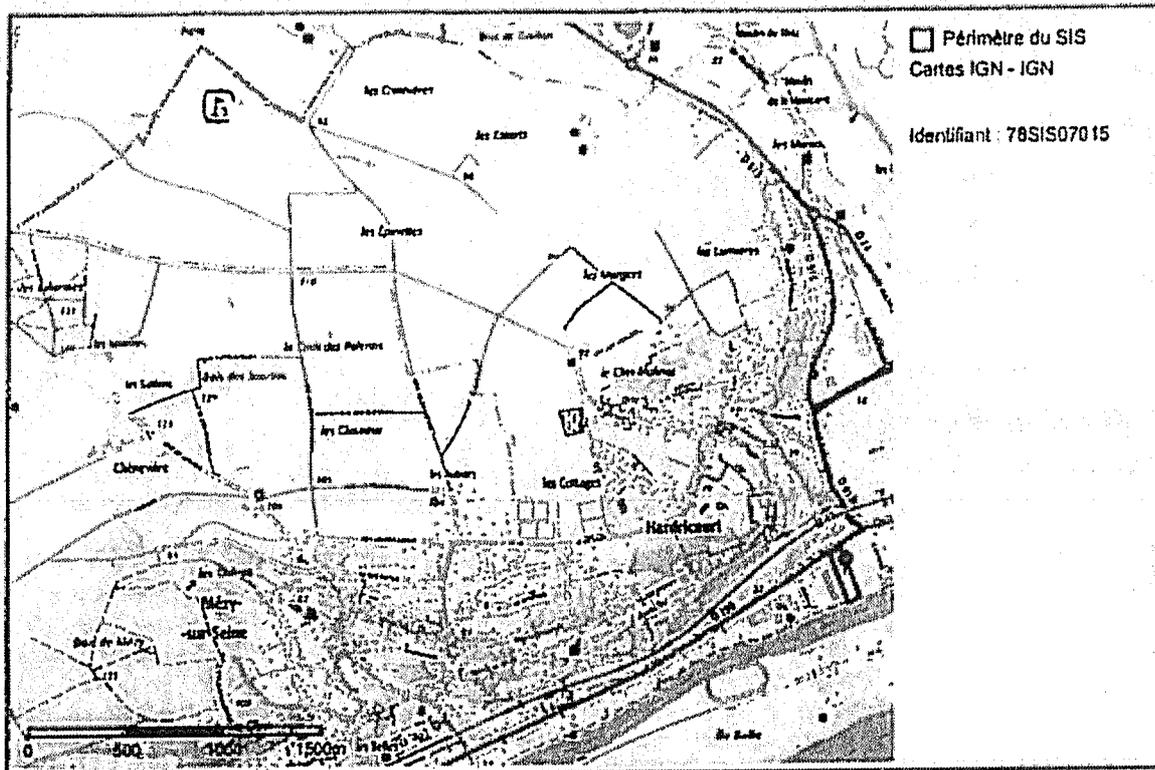
Date de vérification du
parcellaire

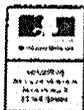
Commune	Section	Parcelle	Date génération
HARDRICOURT	B03	653	29/09/-0001
HARDRICOURT	B03	654	29/09/-0001
HARDRICOURT	B03	1257	29/09/-0001
HARDRICOURT	B03	1222	29/09/-0001

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Cadastre	MAJ le 20/02/2018	Oui
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non

Cartographie



**Identification**

Identifiant	78SIS07012
Nom usuel	Station service TOTAL (ELF Renouvel)
Adresse	D913
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	HARDRICOURT - 78299
Caractéristiques du SIS	<p>Ce site a accueilli de 1962 à 2003, le long de la D913, une activité de dépôt et de distribution de carburants dont le dernier exploitant est la société TOTAL.</p> <p>Dans le cadre de la cessation d'activité, un diagnostic de l'état des milieux a mis en évidence une pollution en hydrocarbures (sous forme adsorbée et gazeuse) dans les sols et la nappe perchée discontinue (sous forme dissoute). Les concentrations en BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) et hydrocarbures étaient supérieures aux valeurs de référence à proximité d'un piézomètre (Pz1) et d'un forage. Cet impact était probablement lié, selon le bureau d'études, à la fuite de carburant au niveau d'une cuve signalée par le gérant de la station-service dans les années 80/90.</p> <p>Des travaux de traitement des sols pollués et de la nappe perchée au droit du site ont été mis en œuvre entre juin et octobre 2004. Ils ont consisté en un traitement par injection d'air sous pression.</p> <p>A l'issue des travaux, des analyses ont montré l'absence d'hydrocarbures et de BTEX dans la nappe, excepté en un point d'injection (I2) situé au centre de la station-service au droit duquel les concentrations en benzène et en xylènes étaient supérieures aux valeurs de référence.</p> <p>Afin de surveiller l'évolution de ces teneurs, une campagne supplémentaire de suivi de la qualité des eaux souterraines réalisée en avril 2005 a mis en évidence l'absence de relargage d'hydrocarbures en phase dissoute et la subsistance d'une teneur résiduelle en xylènes au droit du point d'injection situé au centre du site (I2). Une campagne de mesure des gaz de sols a permis de constater l'absence de relargage d'hydrocarbures en phase gazeuse. Parallèlement à cette campagne, un rebouchage des anciens ouvrages d'extraction de gaz, un remblaiement des regards des ouvrages de traitement et un nettoyage du site ont été réalisés.</p> <p>Des teneurs résiduelles en hydrocarbures dans les sols (à proximité de Pz1) sous la dalle béton constituant la piste et en xylènes au niveau de la nappe d'eau sous-jacente subsistent.</p> <p>Au vu des pollutions résiduelles, le bureau d'études a conclu que l'état actuel des sols est compatible avec un usage identique à celui de la dernière exploitation, c'est-à-dire un usage industriel.</p> <p>Actuellement, il reste sur le site l'ancienne maison du gardien de la station-service et l'auvent.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	Le diagnostic de l'état des milieux a été réalisé en août 2003.

Le rapport de fin de travaux pour le traitement de la pollution par injection d'air sous pression a été transmis en janvier 2005.
Un rapport de suivi de la qualité des eaux de la nappe perchée et des gaz de sols a été transmis en juin 2005

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7802541	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7802541

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 619346.0 , 6880093.0 (Lambert 93)
Superficie totale 894 m²
Périmètre total 163 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
HARDRICOURT	0B	1429	03/04/2018
HARDRICOURT	0B	1715	03/04/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Cadastre	MAJ le 07/04/2016	Oui
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non

Cartographie

